

Communiqué de presse

Yaoundé, le 24 mai 2021

LE GICAM, PROPARCO ET L'AFD S'ASSOCIENT POUR ELABORER LE PREMIER CODE DE BONNE GOUVERNANCE DES ENTREPRISES D'AFRIQUE CENTRALE

La signature d'un partenariat entre le GICAM et le Groupe AFD (l'AFD et sa filiale dédiée au secteur privé Proparco) permettra de poursuivre les travaux engagés depuis janvier 2020, dans le cadre de l'Initiative Bonne Gouvernance d'Entreprise. Le Code de bonne gouvernance des entreprises aura notamment pour objectif de promouvoir un environnement des affaires favorable aux investissements.

Une bonne gouvernance d'entreprises constitue un facteur clé de pérennité et de valeur ajoutée pour les entreprises. Elle permet d'établir un climat de confiance dans la gestion et le contrôle des activités de l'entreprise et constitue un excellent moyen de limiter les risques financiers des investisseurs et des prêteurs.

Le Code de bonne gouvernance des entreprises sera élaboré par le Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM), l'organisation représentative du secteur privé de référence au Cameroun en étroite dialogue avec les entreprises et en concertation avec les autorités, grâce à l'appui technique du cabinet international Nestor Advisors, et la participation financière de Proparco et de l'AFD.

Le Groupe AFD accompagne le GICAM dans la préparation, le suivi, l'adoption et la promotion de ce Code. La gouvernance est une composante importante de la stratégie de valeur ajoutée non-financière de Proparco et de l'AFD, qui accompagne ses clients et contreparties dans la mise en pratique d'outils et de processus de bonne gouvernance. En particulier, un pôle d'expertise lui est dédié à Proparco depuis plus de 6 ans.

Le 1^{er} Code de bonne gouvernance des entreprises d'Afrique centrale, fruit de près de deux ans de travail

Premier code de ce type d'Afrique centrale, il permettra de promouvoir un environnement des affaires favorable et de donner aux entreprises, de la PME familiale aux multinationales en passant par les entreprises publiques, un cadre de référence en la matière.

Le GICAM avait adopté en 2018 une Déclaration de la gouvernance d'entreprises, témoignant ainsi de son attachement à promouvoir des entreprises citoyennes et porteuses de développement durable pour tous.

Cette Déclaration a conduit à la création de la Taskforce « Initiative Bonne Gouvernance d'Entreprises » mise sur pied en décembre 2019 et présidée par Jacques Jonathan Nyemb, avocat d'affaires et membre du Conseil d'administration du GICAM, dont les travaux de diagnostic serviront de base à la préparation du Code de bonne gouvernance des entreprises.

Le GICAM se félicite de l'intérêt du Groupe AFD/Proparco pour cette initiative destinée à renforcer la compétitivité des entreprises et accélérer le renouveau entrepreneurial camerounais.

Contact Presse :

Romain ESPERON / presse@proparco.fr

Nadine MBOCHI/ nmbochi@legicam.cm

À propos de Proparco

Filiale du groupe Agence française de développement (Groupe l'AFD) dédiée au secteur privé, Proparco intervient depuis plus de 40 ans pour promouvoir un développement durable en matière économique, sociale et environnementale. Proparco participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'établissements financiers en Afrique, en Asie, en Amérique latine ou encore au Moyen-Orient. Son action se concentre sur les secteurs clés du développement : les infrastructures avec un focus sur les énergies renouvelables, l'agro-industrie, les institutions financières, la santé, l'éducation...

Ses interventions visent à renforcer la contribution des acteurs privés à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par la communauté internationale en 2015. Dans ce but, Proparco finance des sociétés dont l'activité participe à la création d'emplois et de revenus décents, à la fourniture de biens et de services essentiels, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique. Pour un monde en commun.

Plus d'informations sur www.proparco.fr

A propos du GICAM

Le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) est l'organisation la plus représentative du secteur privé au Cameroun. Il est régi par la Loi n° 90/053 du 19 décembre 1990, sur la liberté d'association.

Créé le 12 juin 1957. Ce Groupement est né de la volonté des pères fondateurs de mettre sur pied un Organisme de réflexion et de concertation avec les pouvoirs publics.

Le GICAM est le représentant du secteur privé auprès des pouvoirs publics sur des sujets économiques majeurs, au rang desquels :

- L'environnement des affaires ;
- L'accélération de la croissance ;
- La compétitivité des entreprises ;
- La promotion d'une agriculture de seconde génération ;
- La formation professionnelle ;
- L'emploi des jeunes ;
- La promotion de l'espace économique national ;
- La fiscalité de développement ;
- Les infrastructures ;
- L'éthique des affaires.
- Le GICAM fédère des groupements professionnels et des Entreprises individuelles.

A ce titre, il compte plus de 1000 membres à ce jour.